

RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN

Prêts à piétiner le droit pour réprimer la solidarité avec le peuple palestinien !

Une décision aberrante du procureur de la République de Bordeaux !

David Pijoan, secrétaire départemental du SNES-FSU Gironde et membre d'Education avec Gaza 33, est **convoqué vendredi 12 décembre à 9h30 auprès du substitut du procureur en vue d'une notification d'un avertissement pénal probatoire**. Cette nouvelle mesure juridique, entrée en vigueur en 2023, qui remplace le rappel à la loi, mais est nécessairement assorti d'une période probatoire de deux ans, **implique que la personne concernée reconnaîsse sa culpabilité**. Or, David Pijoan, accusé d' "avoir organisé une manifestation sur la voie publique sans déclaration", n'a jamais reconnu au cours de son audition du 4 novembre une quelconque culpabilité. **Et pour cause, ce délit ne pouvait être commis !** En effet, nul n'aurait pu déclarer 72h à l'avance ce rassemblement place Pey Berland à 18h30 le mercredi 8 octobre puisqu'il s'agissait de réagir spontanément à l'interception dans la nuit de la deuxième flottille pour Gaza. Un appel national, émanant de l'équipage des flottilles et de leurs soutiens, dont des député·s français·es, invitait à se rassembler le jour de cette interception, partout en France, à 18h30, devant les mairies. La Préfecture de Gironde avait sans nul doute eu vent de cet appel national puisqu'une compagnie de CRS était déployée et aucune prise de contact n'a eu lieu avec les manifestant·es entre 18h et 20h. Il semble donc qu'il faille rappeler à M. le Procureur de la République que **les manifestations spontanées sont autorisées en France** et que M. Pijoan n'a pas "organisé" ce rassemblement, mais a répondu à un appel national et y a participé comme la loi le lui permet.

Il ne s'est donc rien passé d'illégal le 8 octobre à Bordeaux, place Pey Berland. Ce jour-là, c'est au large de Gaza, dans les eaux internationales, qu'il s'est passé quelque chose d'illégal ! Intercepter les navires de la Freedom Flotilla Coalition et de la Thousand madleens to Gaza, kidnapper les équipages de ces bateaux, les amener contre leur gré à Ashdod (port dont le jumelage avec Bordeaux est seulement suspendu alors que cette ville participe activement au génocide en cours à Gaza), les menacer, les intimider, les emprisonner, les maltraiter : voilà les actes illégaux commis le 8 octobre. Et notre Etat, au lieu d'adopter des sanctions contre cet Etat israélien qui bafoue le droit international, au lieu de protéger ses ressortissants victimes de ces actes illégaux, au lieu de poursuivre les franco-israéliens qui participent au génocide en cours en servant dans l'armée d'occupation, cet Etat qui a autorisé par deux fois Netanyahu à survoler l'espace aérien français, malgré les mandats d'arrêt de la cour pénale internationale, cet Etat qui, depuis l'ordonnance de la Cour Internationale de Justice du 26 janvier 2024, ne remplit pas ses obligations de prévention du génocide, cet Etat choisit donc de s'en prendre à l'un des manifestant·es qui, scandalisé·es par cet arraignment illégal, se sont rassemblé·es en nombre devant la mairie de Bordeaux à 18h30, comme partout en France.

Cette décision, qui tord le bras du droit, vise donc bien à criminaliser la solidarité avec le peuple palestinien.

Mais au-delà du soutien à la Palestine, cette décision **remet aussi en cause la possibilité de se rassembler spontanément dans l'espace public** pour y exprimer notre indignation. Si David Pijoan écope d'un avertissement pénal probatoire pour sa participation à la manifestation spontanée qui a suivi l'interception de la flottille pour Gaza, n'importe qui pourra se retrouver dans le viseur pour avoir porté un mégaphone, fait une prise de parole, affiché un drapeau... Est-ce à dire que nous ne pourrons plus réagir à une dissolution ? aux 49-3 ? à l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir ? Il s'agit bel et bien de limiter notre droit de manifestation, notre droit d'expression. Ces atteintes à nos libertés fondamentales sont extrêmement graves !

C'est accompagné de plus de 200 personnes que David Pijoan s'est présenté au commissariat de police de Bordeaux pour son audition du mardi 4 novembre, fort du soutien des organisations syndicales, UD CGT, UD FO, FSU 33, SGEN CFDT, Solidaires 33, LDC Education-Aquitaine, FSE et Union Etudiante, mais aussi du soutien de plus de 40 collectifs, associations et partis politiques, sans oublier ses collègues grévistes du collège Aliénor d'Aquitaine où il enseigne, ainsi que les grévistes d'autres établissements de Gironde.

Soyons encore plus nombreux et nombreuses devant la maison de la Justice et du Droit, 2 place Ravezies, le vendredi 12 décembre à 9h à l'occasion de cette entrevue avec le substitut du procureur de la République pour cette notification aberrante et ubuesque d'un avertissement pénal probatoire en dehors de tout cadre légal. Des préavis de grève ont été déposés.

Éducation avec Gaza 33 et de nombreuses associations, organisations et collectifs - retrouvez l'ensemble des signataires sur notre compte *instagram @educationavecgaza_33*

